

JE TRAVAILLE DANS UNE STRUCTURE DE MOINS DE 11 SALARIÉS



Un particulier-employeur, une entreprise ou une association de moins de 11 salariés sont des « Très Petites Entreprises » dites TPE.



Quels sont mes droits ?

**CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE
DES CABINETS MÉDICAUX**



ÉLECTIONS TPE du 22 Mars 2021 au 04 Avril 2021 pour tous les salariés des TPE.

Même si vous ne travaillez plus dans une TPE mais que vous y étiez salariés en décembre 2019, vous serez électeurs.

*Du
22 Mars au
04 Avril
2021*

Du 22 Mars 2021 au 04 Avril 2021, tous les salariés des Très Petites Entreprises sont appelés à voter afin de désigner les Organisations Syndicales qui les représenteront au sein des instances de négociation.

Ces élections sont nationales sur sigle des Organisations Syndicales.

Chaque salarié des entreprises de moins de 11 salariés, votera pour le syndicat de son choix.

Voter c'est participer à la désignation de salariés qui siègeront dès 2021 dans les commissions paritaires régionales.

Désignés de façon proportionnelle au regard des voix obtenues aux élections des TPE, les élus **FORCE OUVRIÈRE** travailleront en toute indépendance pour l'intérêt des salariés du secteur.

Lors de ces commissions régionales les sujets suivants seront abordés : emploi, conditions de travail, formation, conflits, activités sociales.

VOTER C'EST SIMPLE !

Par internet (vote électronique) : chaque salarié concerné recevra par courrier le détail de la procédure de vote à son domicile.

VOTER C'EST IMPORTANT !

Pour continuer à défendre et faire vivre votre convention collective des cabinets médicaux, nous devons rassembler un maximum de votes FO.

En effet, la Loi du 20 août 2008 impose un pourcentage minimum de représentativité aux Organisations Syndicales pour siéger dans les instances.

VOTER C'EST VOTRE INTÉRÊT !

Pour continuer à être défendus et représentés par des militants qui connaissent et partagent vos préoccupations.

CHAQUE VOIX COMPTE, SURTOUT LA VÔTRE !

VOTEZ FORCE OUVRIÈRE !

Vous êtes salariés d'une TPE Cabinet Médical,

FORCE OUVRIÈRE est le syndicat qui négocie pour vous la convention collective nationale des Cabinets Médicaux - idcc 1147

Voter, c'est participer à la désignation de salariés qui siègeront dès 2021 dans les commissions paritaires régionales.

Désignés de façon proportionnelle au regard des voix obtenues aux élections des TPE, **les élus FORCE OUVRIÈRE travailleront en toute indépendance** pour l'intérêt des salariés du secteur.

FORCE OUVRIÈRE est représentée au sein de la commission paritaire de la convention collective nationale des cabinets médicaux, instance qui permet de négocier des accords de branche et la faire évoluer.

FORCE OUVRIÈRE porte vos revendications, négocie les minima sociaux, les grilles de salaires, les classifications, l'ancienneté, la prévoyance, la formation professionnelle de votre convention collective nationale.

Ce que **FORCE OUVRIÈRE** a obtenu

- Revalorisations salariales avec l'augmentation de la valeur du point
- Accord relatif à la couverture santé complémentaire
- Une véritable prise en compte de votre formation professionnelle

Ce que **FORCE OUVRIÈRE** revendique

- Une amélioration des conditions de travail
- Des véritables augmentations de salaires
- Une mise en place d'une nouvelle grille de classification avec de vrais coefficients
- Un véritable déroulement de carrière
- En finir avec les lois et les ordonnances visant à la destruction du code du travail et portant atteinte aux libertés démocratiques.

Votre Convention collective ainsi que toutes les informations et actualités attenantes sont consultables sur notre site internet **www.unsfo.org**

Pour contacter l'Union Nationale des Syndicats FORCE OUVRIÈRE de la Santé Privée:

FO VOUS DÉFEND,

QUEL QUE SOIT VOTRE STATUT (CADRE, NON CADRE,...)



SALAIRE

le sais-tu ?

Plus de 24% des salariés TPE sont payés au SMIC

FO se bat pour

- une augmentation du SMIC correspondant au salaire médian 1432 € net/mois
- que toutes les heures supplémentaires soient rémunérées
- un système de retraite juste basé sur la solidarité



DROIT

le sais-tu ?

Plus de 80% des recours aux Prud'hommes viennent de salariés des TPE

FO se bat pour

- négocier, au niveau des branches des dispositions spécifiques aux salariés des TPE (prévoyance-santé-sécurité)
- rendre la classification accessible et compréhensible à tous les salariés



FORMATION

le sais-tu ?

Les salariés des TPE ont moins accès aux formations professionnelles

FO se bat pour

mettre en place des parcours de formation et des formations de proximité sur mesure



PRIME TRANSPORT

le sais-tu ?

Les TPE sont très implantées dans les petites villes avec peu d'accès aux transports en commun

FO se bat pour

rendre obligatoire une prime de transport pour tous les salariés quel que soit le mode de transport utilisé

POUR POSER UNE QUESTION ET POUR EN SAVOIR PLUS : INFO-TPE.FR
LE SITE INTERNET DE TOUS LES SALARIÉS DES TPE



Prochainement, ÉLECTIONS TPE fin mars 2021 pour tous les salariés des TPE.